



Promouvoir
une attitude
responsable



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 10 AVRIL 2025 - PARIS 3^{ÈME}

ACCUEIL DES MEMBRES & PRÉSENTATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

ORDRE DU JOUR

CONTRÔLE DU QUORUM
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
PRÉSIDENT / DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL / RESPONSABLE COMMUNICATION
> VALIDATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
EXPERT COMPTABLE
> VALIDATION DU RAPPORT FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

RÉUNION PLÉNIÈRE

- CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

CONTRÔLE DU QUORUM

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

● CONTRÔLE DU QUORUM

- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

CONTRÔLE DU QUORUM



59 MEMBRES

DONT

37 MEMBRES COLLÈGE 1
10 MEMBRES COLLÈGE 2
12 MEMBRES COLLÈGE 3



CONTRÔLE DU QUORUM

● MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES



MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT HERVÉ RÉA

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PRÉSIDENT / DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL / RESPONSABLE COMMUNICATION

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

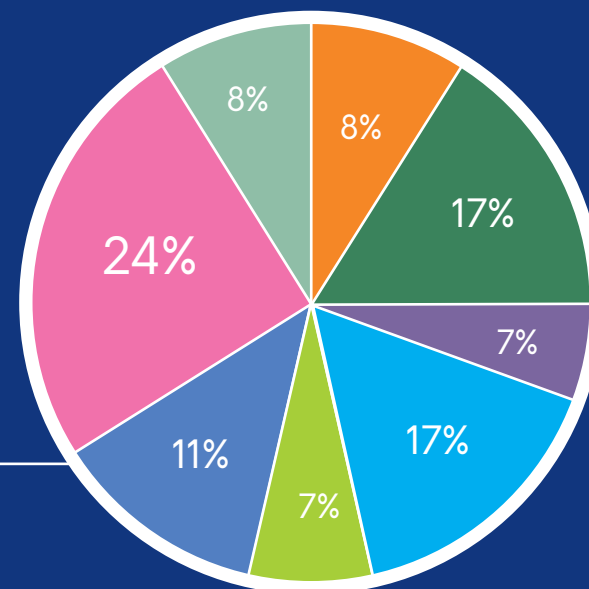
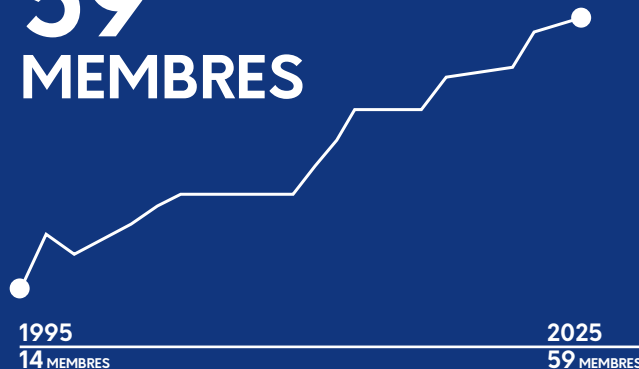
PRÉSENTATION DU RAPPORT

FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

UN POINT SUR LE RÉSEAU AFCE

59 MEMBRES



FABRICANTS - 10

ATLANTIC
CARRIER SCS
DAIKIN FRANCE
EPTA FRANCE
ETT
GREE PRODUCTS
LENNOX
MITSUBISHI ELECTRIC
TECUMSEH EUROPE
TRANE

PRODUCTEURS DE FLUIDES - 5

ARKEMA
CHEMOURS
HONEYWELL FLUORINE EUROPE
KOURA
SYENSQO

ORGANISMES & LABORATOIRES - 7

AFPA
APAVE
BUREAU VERITAS CERTIFICATION
CITEPA
ENSMP
QUALICLIMAFROID
S. G. S. ICS

INSTALLATEURS / MAINTENANCE - 10

AXIMA REFRIGERATION
CLAUGER
DALKIA
ENGIE HOME SERVICES
ENGIE SOLUTION
JOHNSON CONTROLS INDUSTRIES
MCI
QUERCY
SYCLEF
VINCI ENERGIES

DISTRIBUTEURS - 4

CLIMALIFE GROUPE DEHON
DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE
GAZECHIM FROID
WESTFALEN

INSTITUTIONS - 5

ADEME
IIF
MINISTERE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE
MINISTERE DES FINANCES
ET DE LA RELANCE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

UTILISATEURS - 4

CLIMAFORT
EDF
PETIT FORESTIER
SNCF

SYNDICATS & ASSOCIATIONS - 14

ADC3R
ADECHIM
AFF
AFPAC
ASERCOM
CAPEB
CINOV
CNEFIC THERMIQUE
COEDIS
EUROCHEF
SNEFCCA
SYNEG
UMGCCP
UNICLIMA

CONTRÔLE DU QUORUM
MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

UN POINT SUR LE RÉSEAU AFCE

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

L'ADMIN' AFCE 2024

RÉUNIONS AFCE 2024



> 6 RÉUNIONS PLÉNIÈRES EN MODE HYBRIDE

> 6 RÉUNIONS DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ADMIN' AFCE 2024

DÉCLARATION ANNUELLE À LA HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE



Compte-rendu du projet de déclaration d'activités pour la période du 01-01-2024 au 31-12-2024 pour AFCE

Fait le 19/03/2025

Période concernée : du 01-01-2024 au 31-12-2024
Chiffre d'affaires issu de la facturation d'une prestation de représentation : Sans objet
Montant des dépenses : < 10 000 euros
Nombre de chargés de RI en équivalent temps plein travaillé (ETPT) : 0,5
Nombre de fiches d'activités pour cette période : 2

FICHE 1/2

NOUVELLES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT EUROPÉEN (UE) 2024/573 - MISE EN OEUVRE

Code : BHOWW1E3
Statut : Publiée

Domaine(s) d'intervention :

Environnement

Bénéficiaire(s) :
ALLIANCE FROID CLIMATISAT ENVIRONNEMENT

Responsable(s) public(s) :

- Agent de l'État
 - Agent d'administration centrale de l'État
- Député, sénateur, collaborateur du Président de l'Assemblée nationale ou du Président du Sénat, d'un député, d'un sénateur ou d'un groupe parlementaire, agents des services des assemblées parlementaires

Décision(s) concernée(s) :

- Actes réglementaires

Action(s) menée(s) :

- Organiser des discussions informelles ou des réunions en tête-à-tête
- Transmettre aux décideurs publics des informations, expertises dans un objectif de conviction
- Etablir une correspondance régulière (par courriel, par courrier...)

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES DOSSIERS DE 2024

MISE EN ŒUVRE F-GAS (UE) 2024/573

> VOTE AU PARLEMENT À STRASBOURG

16 Janvier 2024

> PUBLICATION AU JO DU RÈGLEMENT (UE) 2024/573 DU PARLEMENT EUROPÉEN & DU CONSEIL

20 février 2024

> ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT (UE) 2024/573

11 mars 2024

> MISE À JOUR DE LA FICHE D'INTERVENTION CERFA 15497*04

6 juillet 2024

> WEBINAIRES



21 mai 2024



15 avril 2024



27 mars 2024



6 nov. 2024



18 déc. 2024

F-GAS

LES DOSSIERS DE 2024

REACH / PFAS

- > L'Europe envisage une interdiction / restriction des PFAS à l'horizon 2025, sauf usages "essentiels"
- > L'utilisation des PFAS est très large et les F-GAS, dont HFC & HFO seraient potentiellement concernés
- > 5 pays membres de l'UE avec l'ECHA sont en charge du dossier
- > La Norvège est le pays qui analyse - entre autre - l'impact pour les F-Gas
- > La Norvège a mandaté le consultant Exponent (UK)

	NETHERLANDS: <ul style="list-style-type: none">• production of fluoropolymers and PFAS• medical devices and pharmaceuticals• food contact material• waste and recycling
	NORWAY: <ul style="list-style-type: none">• F-gases• ski waxes• applications within oil, gas and mining
	GERMANY <ul style="list-style-type: none">• chrome plating• consumer mixtures• transport (automotive)
	SWEDEN: <ul style="list-style-type: none">• textiles, leather and apparel• cosmetics and personal care products.
	DENMARK: <ul style="list-style-type: none">• lubricants• construction products

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES DOSSIERS DE 2024

REACH / PFAS

> Phases



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT

FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES DOSSIERS DE 2024

REACH / PFAS



LES DOSSIERS DE 2024

TAXE HFC

> PLF 2025

Le PLF 2025 est paru et malheureusement il n'y a pas de mention d'abrogation de la taxe HFC, malgré les bons résultats de la filière et les actions préalables menées auprès de certains parlementaires : en l'état la taxe s'appliquera en janvier 2025

Suivi de l'engagement volontaire de la filière à réduire les impacts liés au réchauffement climatique générés par ses activités

Paris, le 24 juin 2023

Pour mémoire

En 2018, la filière du froid, du génie climatique et des pompes à chaleur a pris des engagements devant les services de l'Élysée, de Matignon et du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire de réduire l'impact lié à l'usage des HFC.

Sur la base du respect de ces engagements, la taxe sur les HFC votée lors de la loi de finances 2021 devait être annulée dans le PLF 2021. Par la suite après atteinte des engagements par la filière, l'application de la taxe a été différée au 1^{er} janvier 2023. La filière a poursuivi ses efforts, a respecté l'engagement pris et le projet de taxe a été à nouveau reporté au 1^{er} janvier 2025 dans le PLF 2025.

Sur la base des excellents résultats et du respect des engagements pris par la filière de la réfrigération, du génie climatique et des pompes à chaleur auprès des services de l'Élysée, de Matignon et du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en 2018, nous demandons la suppression, dans le projet de loi de finances 2025, de la taxe Française sur les mises sur le marché des Hydrofluorocarbures (HFC) mainte fois repoussée, malgré les excellents résultats prouvés et mesurés, et institué à l'article 302 bis F du code général des impôts.

Depuis l'instauration de cette taxe, la réglementation Européenne sur les gaz fluorés ((EU) 2024/573) a évolué instaurant une élimination progressive des quantités de HFC mis sur le marché ainsi que des quotas payant rendant les objectifs de cette taxe caduque.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble de la profession a, une nouvelle fois, honoré ses engagements en étant en dessous de la trajectoire définie par engagements pris avec les services de l'Élysée, de Matignon et du MTES dès 2018.

ASSESSMENT PANEL DECISION XXXV/11 TASK FORCE REPORT ON LIFE CYCLE REFRIGERANT MANAGEMENT MAY 2024 (Gestion du cycle de vie des fluides frigorigènes). Cette filière citée comme exemple dans les discussions internationales.

Tableau Engagements filière RACGP

Dès la publication des propositions sur la révision de la réglementation Européenne S17/2014 (UE), les restrictions et Phase Out annoncés ont eu pour effet une augmentation des prix des fluides frigorigènes et par effet immédiat, l'augmentation exponentielle des importations de gaz illégaux à un niveau jamais encore atteint (que nous estimons à 30% du marché).

Par ailleurs, l'entrée en vigueur d'une taxe additionnelle aura pour effet une augmentation supplémentaire des prix des fluides frigorigènes et équipements, impactant directement les utilisateurs finaux. Cela affectera l'atteinte des objectifs nationaux et ceux définis dans le règlement UE/2024/573 dit «F-Gas II», ainsi que dans le cadre de RespowerEU, s'agissant du déploiement stratégique des pompes à chaleur. De plus, elle viendra alimenter encore un peu plus l'attrait pour les fluides frigorigènes illégaux.

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES DOSSIERS DE 2024

TAXE HFC

UN TRAVAIL ET SUIVI DE CONCERT ENTRE PARTENAIRES DE LA FILIÈRE



25 OCTOBRE 2024

- > Amendements défendus par les députés M^{me} LOUWAGIE et Le GAC,
- > Sous-amendement du gouvernement défendu par le ministre.

Rejetés par l'AN

12 NOVEMBRE 2024

- > Le rejet de la partie I du PLF du 12/11 renvoie l'ensemble du projet de loi, dans sa version initiale, au Sénat.
- > Laurent Saint-Martin s'est engagé en séance à reprendre par voie d'amendements un certain nombre d'amendements

Votés/discutés à l'AN

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES DOSSIERS DE 2024

TAXE HFC



SÉNAT - HYPOTHÈSE

- > Le Gouvernement embarque l'amendement dans le texte transmis au Sénat
- > L'amendement du gouvernement est voté au Sénat annulant la taxe sur les HFC..

ACTIONS

- > Réunion le 30 oct. et 08 nov. MTE avec Loïc de Oliveira DGEC
- > Contacts DGFIP, DGE, DGPR, cabinet PM
- > Propositions d'amendement faites par le consortium à différents sénateurs et au gouvernement

4 DÉCEMBRE 2024

Motion de censure contre le gouvernement Barnier adoptés

- > Procédures de validation du plan de finances 2025 stoppées
- > Annulation de fait de l'amendement voté au Sénat annulant la taxe sur les HFC.

LA SUITE ?

- > Projet de loi spéciale, le PLF2024 est reconduit transitoirement pour 2025.

La taxe sur les HFC est applicable au 1^{er} janv. 2025

- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

LES DOSSIERS DE 2024

CH35



RÉVISION DE L'ARTICLE CH 35

Piloté par Uniclimate avec le Lieutenant Colonel HERREBOUDT/DGSCGC

- 30 AVRIL 2024
- 21 MAI 2024
- 4 JUILLET 2024
- 3 SEPTEMBRE 2024
- 22 NOVEMBRE 2024
- 20 DÉCEMBRE 2024

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 25 juin 1980

Livre II – dispositions applicables aux établissements des quatre premières catégories.

Titre premier – Dispositions générales

Chapitre V – Chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air et installation d'eau chaude sanitaire

Chapitre V - CH		
ARTICLES	MODIFICATIONS	OBSERVATIONS
<p>CH35 - Equipements ou installations utilisant des fluides frigorigènes</p> <p>§ 1. Pour l'application du présent article, on entend par :</p> <ul style="list-style-type: none"> « fluides frigorigènes inflammables », les fluides qui présentent une propagation de flamme à une température de 60° C et une pression de 101,3 kPa ; « fluides frigorigènes toxiques », les fluides pour lesquels il existe des preuves de toxicité à des concentrations inférieures à 400 ppm. <p>Les équipements et installations thermodynamiques destinés à assurer le chauffage, le conditionnement d'air, la climatisation et la production d'eau chaude sanitaire respectent les dispositions suivantes.</p>	<p>CH35 - Equipements ou installations utilisant des fluides frigorigènes</p> <p>§ 1. Pour l'application du présent article, on entend par :</p> <ul style="list-style-type: none"> « fluides frigorigènes inflammables », les fluides qui présentent une propagation de flamme à une température de 60° C et une pression de 101,3 kPa ; « fluides frigorigènes toxiques », les fluides pour lesquels il existe des preuves de toxicité à des concentrations inférieures à 400 ppm. <p>« Salle des machines » : un local ou espace clos où des zones, accumulations et arcs accessibles au public, destiné à recevoir les composants du système frigorifique, fille se communique par un réseau direct avec les locaux accessibles au public.</p> <p>Les équipements et installations thermodynamiques destinés à assurer le chauffage, le conditionnement d'air, la climatisation et la production d'eau chaude sanitaire respectent les dispositions suivantes.</p>	<p>Précise que toutes les unités intérieures (production, évacuation) sont concernées.</p> <p>Le CH 45 (c) est à rétablir</p>
<p>§ 2. Dispositions applicables quel que soit le fluide frigorigène utilisé.</p>	<p>§ 2. Dispositions applicables quel que soit le fluide frigorigène utilisé.</p>	

CH35

- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

LES ÉTUDES 2024

INVENTAIRE DES FLUIDES

> RAPPORT ANNUEL COMMANDÉ PAR L'AFCE

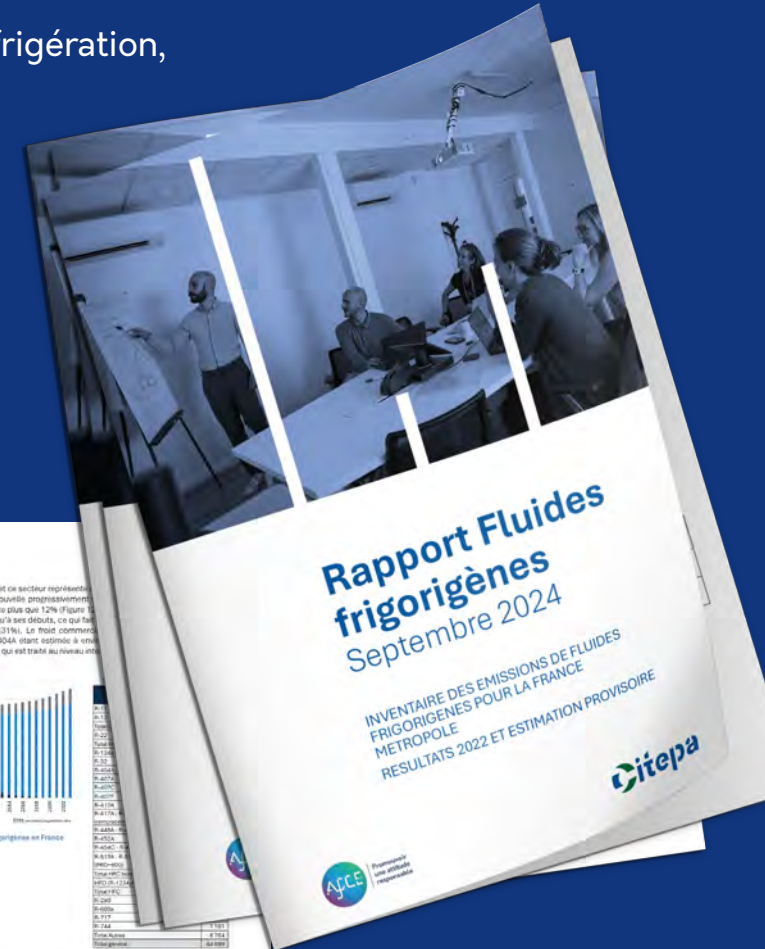
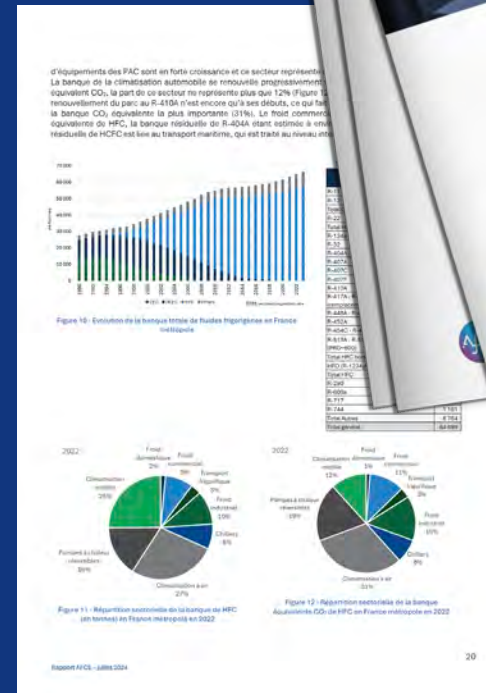
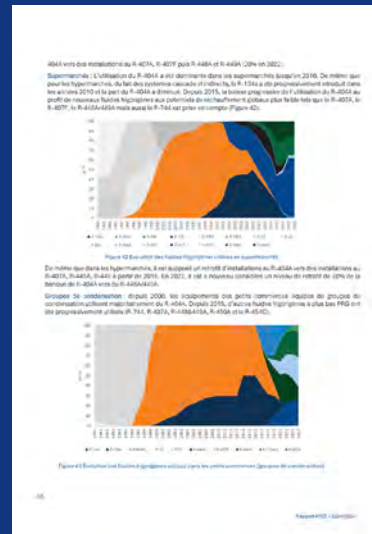
Inventaire dédié au secteur de la réfrigération, la climatisation & et les PAC

Ensemble des fluides frigorigènes même non fluorés

Analyses sectorielles

France métropole

Plus de trente années d'analyse



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

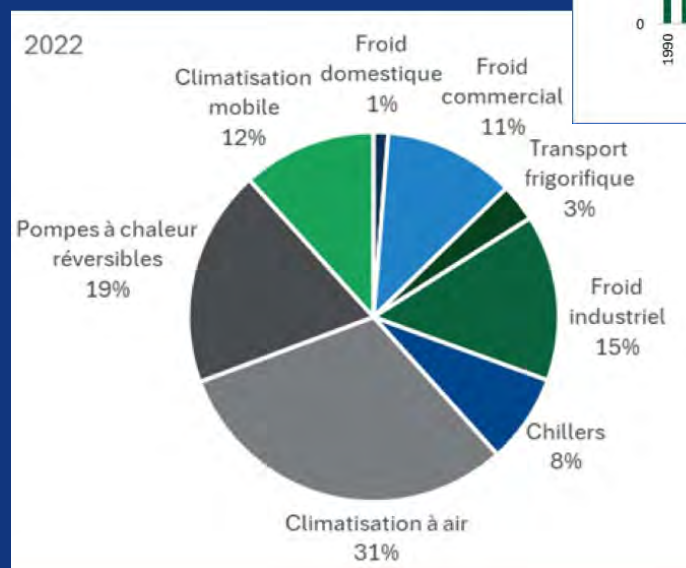
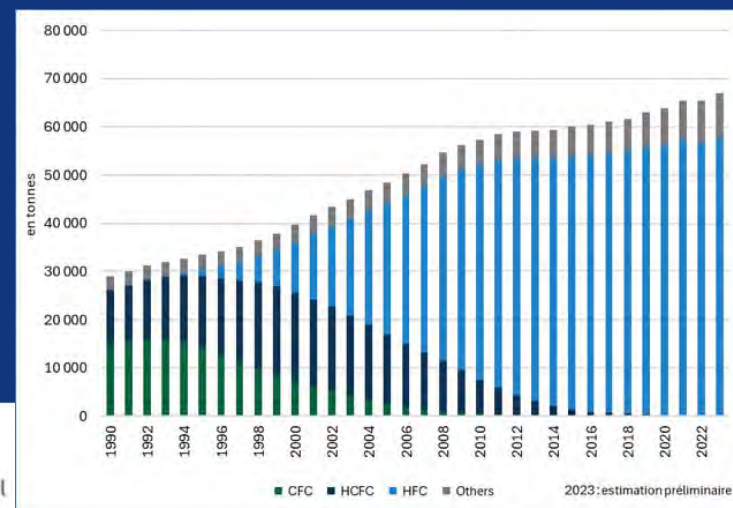
QUESTIONS DIVERSES

LES ÉTUDES 2024

INVENTAIRE DES FLUIDES (SUITE)

> BANQUE TOTALE 2022 :
64 700 T OU 79 000 KT CO₂EQ

> 48 500 T DE HFC
+ 7 300 T HFO
+ 8 900 T NON FLUORÉS
(R-744, R-717, HC)



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES ÉTUDES 2024

REFRIGERANT'S RECOVERY RECYCLING & RECLAMATION (RRR)

> ETUDE EPEE MENÉE
PAR LE CITEPA
RÉCUPÉRATION EUROPE
(France, Italie, Espagne,
Pologne)



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES ÉTUDES 2024

CCHARGEFLUIDE

CChargeFluide

Calculateur de charge

Cet outil est destiné à accompagner l'arrivée des fluides inflammables. Il permet de réaliser le calcul de la charge maximale d'un fluide selon l'inflammabilité du fluide.

Les fluides de classe de toxicité B sont exclus du champ d'application de cet outil.

Cet outil à une vocation pédagogique et ne remplace en aucun cas une étude réalisée par un professionnel selon les référentiels applicables.

Il est basé sur les méthodes suivantes :

- Série des normes EN 378 en vigueur à octobre 2020
- Calcul selon l'arrêté du Arrêté du 10 mai 2019 modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) avant la décision n° 435581 du 19 juillet 2023 du Conseil d'Etat
- Guide pratique relatif à la sécurité incendie dans les magasins de vente et les centres commerciaux de décembre 2017

Nom de votre projet

Descriptif de votre projet

Commencer

ADC3R Afce Synetam Le snefcca Uniclisma

cchargefluide.md-pro.fr

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

> DISTANCIEL & PRESENTIEL - 14 MAI 2024 - PARIS 2^{ÈME}



LES ÉVÉNEMENTS DE 2024



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 10 AVRIL 2025 - PARIS 3^{ÈME}



Promouvoir
une attitude
responsable

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES ÉVÉNEMENTS DE 2024

JOURNÉE MONDIALE DU FROID

> 26 JUIN 2024

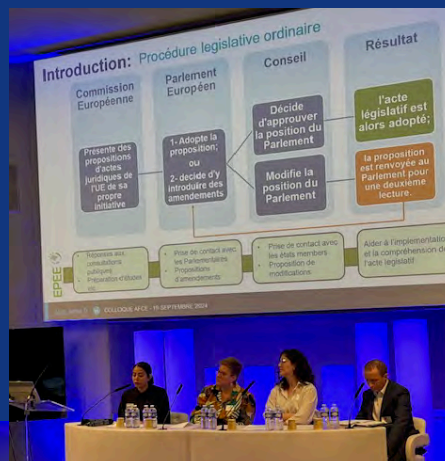


- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

COLLOQUE AFCE

> 19 SEPTEMBRE 2024

LES ÉVÉNEMENTS DE 2024



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS

AFF /
**MEMBRE DE LA COMMISSION
FLUIDES DE L’AFF**



AFPAC /
**DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL ÉLU
AU CONSEIL
D’ADMINISTRATION
DE L’AFPAC**



RÉUNIONS DE CA

GT MAINTENANCE

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS

VOËUX DE BERCY

> 8 JANVIER 2024



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS

EPEE / IMPULSE TEAM MEETINGS HEBDOMADAIRES ASSOCIATIONS FORUM F-GAS WG

> 6 FÉVRIER 2024

> 23 AVRIL 2024

> 17 SEPTEMBRE 2024

> 19 JUIN 2024 (AG)



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS

VISITE GUIDÉE SITE IDEX LA DÉFENSE

> 15 FÉVRIER 2024



L'IDEX fournit du “Froid” et du
“Chaud” à plusieurs tours du
quartier de la Défense

Env. 120 MW froid

Une thermofrigopompe
de 12 MW chaud et
8 MW froid

Plusieurs tonnes de R-134a

Un stockage de glace
(240 MWh)

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT

FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS

GLOBAL COOLING PLEDGE



71 NATIONS ENGAGÉES DANS CETTE INITIATIVE GLOBALE.

Chaque pays a le devoir pour 2026 de publier un plan d'action national pour atteindre ces objectifs.

Le Global Cooling Pledge initié à La COP 28 est également supporté par de nombreuses parties prenantes, entreprises, associations professionnelles,.. dont L' AFCE



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES PRISES DE PAROLE EXTÉRIEURES

CFIA 2024

> 12, 13, 14 MARS 2024
PARC EXPO - RENNES

PRÉSENTATION

“RÈGLEMENTATIONS DES FLUIDES FRIGORIGÈNES
ET SYSTÈMES FRIGORIFIQUES, NOS DÉFIS POUR DEMAIN !“
PAR ÉRIC MARTIN AU NOM DE L'AFCE
ET À LA DEMANDE DU PÔLE CRISTAL.



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT

FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

CNAM / SÉMINAIRE INTERNATIONAL

> 24 JUIN 2024



LES PRISES DE PAROLE EXTÉRIEURES



Promouvoir
une attitude
responsable

**New F-Gas regulation :
booster for research and sustainable development ?**



International Seminar on Sustainable Refrigeration
June 24th 2024

- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

LES PRISES DE PAROLE EXTÉRIEURES

INTERCLIMA

> DU 30 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2024
PORTES DE VERSAILLES - PARIS



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES PRISES DE PAROLE EXTÉRIEURES

SIFA 2024

> 19, 20, 21 NOVEMBRE 2024
EUREXPO - LYON

FGAS III : Synthèse

Bernard PHILIPPE / AFCE

Mise à jour du Code de l'Environnement Français - DGPR

Back Up Bernard PHILIPPE / AFCE

Stratégie de l'équipementier :

Groupe de condensation

Lionel AUDOUY / Tecumseh

Chiller / Rooftop

Sylvain JACQUET / TRANE

Les nouveaux impératifs de certification pour les Opérateurs et les techniciens

Tugdual PAPIILLON / SNEFCCA

Impacts sur l'attestation d'aptitude

Bruno SOLIVERET / AFPA



SIFA LE SALON
DU FROID ET DE
SES APPLICATIONS

AFCE SIFA

19/11/2024 9H30 > 11h00

F-GAS III (UE2024/573) :
EXPLICATIONS
RÉGLEMENTAIRES
TOUT CE QU'IL
FAUT SAVOIR

PAR BERNARD PHILIPPE
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'AFCE

- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

LES PRISES DE PAROLE EXTÉRIEURES

EDEN

- > FIN JUILLET 2024
- ARTICLE CO-CONSTRUIT AFPAC/AFCE



34 | REGARDS
Fluide frigorigène

Le défi des fluides frigorigènes pour la filière de la pompe à chaleur

Très efficace et très peu émettrices de CO₂, les pompes à chaleur (PAC) sont appelées à jouer un rôle clef dans l'atteinte de la neutralité carbone par le secteur du bâtiment. Toutefois, les PAC ont une marge de progression avec l'utilisation de fluides réfrigérants ayant un impact moindre sur le climat que ceux encore couramment utilisés. L'Union européenne cherche à encourager ce mouvement avec le règlement « F-Gas » récemment mis à jour.

Les fluides frigorigènes

Depuis la signature du protocole de Montréal en 1987 puis du protocole de Kyoto en 1997, différentes réglementations ont été mises en place au niveau européen et au niveau national afin de limiter l'impact environnemental des différents types de fluides frigorigènes utilisés par la filière de la réfrigération, du conditionnement d'air et de la pompe à chaleur.

Travaux par ces réglementations, les efforts menés par la filière européenne en matière d'exploitation et de maintenance des systèmes thermodynamiques, associés à des investissements conséquents de R&D, ont permis de réduire fortement l'impact environnemental des fluides frigorigènes.

Les fluides utilisés aujourd'hui peuvent être de type HFC (hydrofluorocarbure), HFO (hydrofluoroléfin), hydrocarbure ou mélange. Leur PFP, ou potentiel de réchauffement planétaire, varie dans de larges proportions (tableau 1).

Le R132 est le fluide réfrigérant le plus répandu dans les PAC mais pourra progressivement être remplacé par des fluides à bas PFP et aux faibles émissions.

Impact carbone des fluides frigorigènes utilisés dans les PAC

La TEWI (Total Equivalent Warming Impact) est définie comme l'impact combiné de l'émission directe des émissions de fluides frigorigènes et de l'incidence

Renouveau des émissions de CO₂ dans à l'énergie primaire utilisée pour la fabrication de la pompe à chaleur.

Dans le cas d'une machine de 90 m³ ayant des déperditions thermiques de 13 000 kWh/an, les émissions directes de fluides de la PAC situées moyenne température fonctionnant au R12 représentent 14 tonnes d'équivalent CO₂ (tepCO₂) sur les 17 années de son fonctionnement. Seuls 7 % sont dus à l'utilisation de fluide soit 1,1 tepCO₂.

Dans le GIEP, les fluides frigorigènes représentent aujourd'hui moins de 7 % des émissions de gaz à effet de serre en France.

Révision récente du règlement « F-Gas »

Le règlement européen sur les gaz fluorés, dit « F-Gas », a été mis à jour en 2024 puis révisé en 2024. Le nouveau règlement n° 2024/573 est applicable depuis le 11 mai 2024. Il renforce les dispositions existantes en matière de :

- formation et qualification des opérateurs et des techniciens ;
- confinement et contrôle d'étanchéité ;
- extension de certaines dispositions aux applications mobiles ;
- utilisation de vide sur le marché d'équipements ;
- usage de certains fluides frigorigènes « flexibles » ;
- réduction progressive de mise sur le marché des HFC ;
- occupation et retraitement ;
- lutte contre le trafic de fluides « légaux » ;
- contrôle import et export des produits et équipements.

La mise sur le marché d'équipements avec des fluides à très faible effet de serre direct est clairement encouragée. Le seuil de PFP = 150 descend, grâce au règlement, de 200 pour les PAC.

Un point majeur de ce nouveau règlement est la suppression de la réduction des quantités de mise sur le marché des HFC, avec une nouvelle référence de départ relative au coefficient de performance (COP) à l'échelle 2000 (figure 1).

Ces dispositions vont encourager la récupération des fluides en fin de vie des systèmes et assurer ainsi leur réemploi après régénération. La France dispose d'un système, unique en Europe, de récupération des fluides frigorigènes.

Famille	Fluide	PFP (tepCO ₂)
HFC	R410A	2.682
	R134a	1.430
	R32	0,75
HFO	R1234ze	1,37
	R1234yf	0,581
Mél. HFC	R44 (CO ₂)	1
	R713 (NH ₃)	0
	R290 (propane)	0

Tableau 1 : Potentiel de réchauffement planétaire des fluides réfrigérants à l'échelle 1000.

REGARDS | 36
Fluide frigorigène

perspectives 7

Formations pour installateurs, manipulateurs et pour la maintenance en toute sécurité, et donc du temps et des coûts pour les entreprises.

En plus tard le 1^{er} janvier 2025, la Commission européenne publiera un rapport sur les impacts de ce nouveau règlement. Il est très important que la filière collecte et communique les informations et les données aux autorités administratives afin que celles-ci se basent sur des faits concrets.

Très souvent, les évaluations d'impact des émissions de gaz à effet de serre portent uniquement sur le PFP des fluides frigorigènes. Il est crucial de changer d'approche et de considérer l'impact environnemental des PAC sur leur durée de vie. L'utilisation de TEWI par les pouvoirs publics et les professionnels nous semble être le meilleur indicateur d'évaluation des impacts environnementaux cumulés.

La filière de la pompe à chaleur implique aussi une suppression de la taxation sur les HFC prévue dans la loi de finances pour 2023 qui pourrait entrer en application au 1^{er} janvier 2024. Cette taxe réduirait fortement le coût des installations et ce au profit plus au regard des nouvelles contraintes réglementaires et des efforts faits par la filière pour respecter les accords pris auprès des pouvoirs publics en 2024.

Évolution, en tonnes de CO₂ équivalent, des émissions de fluides frigorigènes en France métropolitaine (1990-2022).

● CFC ● HFC ● HFO ● Autres (à l'instar du méthane)

Source : données sur la qualité énergétique mondiale - EdEnergy 17/21 - IZEA

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES PRISES DE PAROLE EXTÉRIEURES

LA PRESSE

RENDEZ-VOUS PRESSE AUTOUR DES THÈMES D'ACTUALITÉ

> 3 JUILLET 2024

Les RDV Presse

de l'AFCE

Mercredi 3 juillet 2024

8h30 > 10h00

Espace Hamelin - PARIS 16°



NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POINT SUR LA F-GAS
ACTES DÉLÉGUÉS, LA TAXE HFC,
NOUVELLE FICHE PRATIQUE SPÉCIAL RETROFIT
RETOUR SUR LA JOURNÉE DU FROID
23° COLLOQUE DE L'AFCE

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES PRISES DE PAROLE EXTÉRIEURES

LES ÉCOLES...

INTERVENTIONS SUR LES MÉTIERS ET RÉGLEMENTATIONS DE LA FILIÈRE POUR TRANSMETTRE, INFORMER, FORMER.



INSA / LYON
> 9 JANVIER 2024



LA FONTAINE DES EAUX / DINAN
> 2 AVRIL 2024



SAINT JOSEPH LA SALLE / LORIENT
> 17 AVRIL 2024



**IUT BRETAGNE SUD /
LORIENT & PONTIVY**
> 18 AVRIL 2024

CFI / ORLY
> 30 AVRIL 2024

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES



RÉVISION F-GAS

Conseil d'Administration & EPEE

LES GROUPES DE TRAVAIL



GT COMMUNICATION HEBDOMADAIRE

Piloté par Bernard PHILIPPE

6 personnes

GT FICHE PRATIQUE

Piloté par Bernard PHILIPPE

7 personnes

GT FAQ

Piloté par Bernard PHILIPPE

7 personnes

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES GROUPES DE TRAVAIL



GT DTU 65.16

Piloté par UMGCCP



SKILLSAFE - EU

Piloté par EHPA



GUIDE R-290

Piloté par AFF

ICPE 4735 / R-717

Piloté par AFF

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT

FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LES VŒUX AFCE



Que ce soit avec les pompes à chaleur
ou au regard des évolutions de la F-Gas,
le froid ne nous aura jamais donné aussi chaud...

...Poursuivons ensemble nos actions sur l'efficacité énergétique
pour ne pas confondre chaleur et échauffement,
froid et climat glacial.



LA COM' AFCE

- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

LA COM' AFCE

MISE EN ŒUVRE DE LA F-GAS 2024/573/UE & RÉVISION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT



Règlement (UE) 2024 / 573 dit "F-Gas" Vade-mecum Opérateurs / Détenteurs

FEVRIER 2024

EN RÉSUMÉ

Le règlement initial sur les gaz fluorés, dit « F-Gas », avait été publié en 2006 puis révisé en 2014. Le nouveau règlement européen n° 2024/573, a été publié au journal officiel de l'Union européenne le 20 février 2024 et est applicable à compter du 11 mars 2024. Cette nouvelle révision du règlement sur les gaz fluorés remplace et abroge le règlement (UE) n° 517/2014, et constitue la seconde révision du règlement "F-Gas".

Les gaz couverts et répertoriés par ce règlement sont les gaz à effet de serre fluorés dont les fluides de type HFC, les HFO et les mélanges HFO/HFC.

- Ce nouveau règlement renforce les dispositifs existants en matière :
- De formation et certification des Opérateurs et des techniciens,
 - De confinement et contrôle d'étanchéité,
 - D'extension de certaines dispositions aux domaines applications mobiles,
 - D'interdictions de mise sur le marché d'équipements,
 - D'usage de certains fluides frigorigènes fluorés,
 - De réduction progressive de mise sur le marché des fluides frigorigènes HFC,
 - De récupération et retraitement,
 - De lutte contre le trafic de fluides illégaux,
 - De contrôles import et export des produits et équipements.

Ce règlement est étendu à d'autres secteurs utilisant des gaz fluorés comme le secteur médical, les mousses isolantes, les sectionneurs électriques... Le présent document s'attache uniquement à souligner les dispositions propres au secteur de la Réfrigération, du Conditionnement d'air et de la Pompe à Chaleur.

La Commission prépare différents actes d'exécution qui rentreront en vigueur en 2025, parmi lesquels, le format de reporting, les exigences minimales en matière de formation et de certification, l'étiquetage...

Il s'agit d'un règlement européen, il s'applique donc de fait sans nécessité de transposition dans la loi française. Notre Code de l'Environnement (articles R-543-75 à R-453-123) devra néanmoins être vérifié et adapté.

Ce document est un résumé, non exhaustif des dispositions du nouveau règlement. Il reprend et synthétise les points principaux concernant les Opérateurs et Détenteurs d'équipements. L'AFCE communiquera plus en détail sur certains points ultérieurement et notamment sur les actes d'exécution, les actes délégués et quelques précisions attendues de la Commission Européenne.

ET CERTIFICATION DES OPÉRATEURS ET DES TECHNICIENS

de des entreprises et des techniciens.
ner et certifier sur les solutions de substitution aux HFC, y compris les fluides dits "naturels", ainsi qu'aux ration ou de maintien de l'efficacité énergétique.

Aplicitudes actuelles restent valables, mais une remise à niveau est à réaliser au plus tard 5 ans après l'entrée en vigueur du règlement, soit avant le 12 mars 2029.
Formation d'Aptitude à une validité de 7 ans et est donc sujette à remise à niveau périodique.
criptions des programmes de formation et de certification seront données par la Commission aux États 2024/2025. Les États membres devront ensuite notifier leurs dispositions nationales sous 1 an (2026).

restance de compétences uniformes en Europe parait un objectif important afin d'obtenir un niveau approprié requises au sein de l'Union Européenne. Ce travail est en cours avec la Commission européenne et la Commission.

ère d'étiquetage a été étendue des HFC et de leurs mélanges à tous les gaz à effet de serre fluorés énumérés et II du règlement et donc aux systèmes fonctionnant avec des fluides de type HFO et devront donc être les à partir de 2025.

le PDP/GWP du quatrième rapport d'évaluation du GEC (AR4) seront toujours utilisées pour les HFC purs. En et les gaz non fluorés suivent les valeurs du PDP du sixième rapport d'évaluation (AR6).
n calcul spécifique du PDP/GWP est à réaliser dans le cas par exemple de mélanges HFC/HFO et qu'un ré nécessaire dans certains cas.
(2123,9-0,32 × 76,53-0,3334) dans le PDP/GWP ARR est de 145,5, dans le cadre du nouveau règlement.
PDP spécifique de 145,5.

Composition	R-227aa			R-136maz(E)			New F-GAS
	R-125a/F	R-744	R-125a/F ARR	R-136maz(A) ARR	R-744	R-136maz(A) ARR	
8,90%	31,10%		67%	0,501			445,23
1,50%	75,50%		67%	0,501			145,53
1,50%	75,50%	3%	67%	0,501	1		145,53

224a(E)	R-227aa	R-136maz(E)	R-1234ze(A) ARR	R-227aa ARR	R-136maz(A) ARR	New F-GAS
8,70%	4,30%	17%	1,37	2220	17,9	142,58

1234yf	R-134a	R-152a	R-1234yf ARR	R-134a ARR	R-152a ARR	New F-GAS
7,50%	8,50%	14%	0,501	1430	124	139,30

NT & CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ

anchéités sont étendus aux gaz fluorés et notamment les fluides de type HFO.
fluide fluoré reste évidemment interdit et les opérateurs et les détenteurs prennent toutes mesures pour :
ites,
Mal et contrôler après réparation,
séquiment des contrôles d'étanchéité dont la fréquence est fonction de la charge exprimée en tonnes pour les fluides de type HFC et en kg pour les fluides de type HFO.
étanchéité...
équipement scellés en bâtiment résidentielle si charge

Catégorie de fluide	Charge de l'équipement en fluide frigorigène
HFC, PFC Annex 1 R-132, R-134a, R-410A, R-454B, R-474A...	3,4 kg CO ₂ e charge <100 kg CO ₂ e charge 50 kg CO ₂ e charge <1000 kg CO ₂ e charge 500 kg CO ₂ e charge *
Gas Fluorés Annex 1 section 1 R-1234ze, R-1234yf, R-1234ze(E)...	1 kg e charge <10 kg 10 kg e charge <100 kg 100 kg e charge *

- * système de détection de fuite avec alarme obligatoire et contrôlé tous les 12 mois
- Les équipements hermétiquement scellés, classés sous des catégories de contrôle HFC, PFC, Annex 1 ou 2, sont exemptés de la charge.
- Gas Fluorés Annex 1 section 1 e charge < 1 kg CO₂ e charge < 1 kg
- Après réparation d'une fuite, l'étanchéité de l'équipement doit à nouveau de fonctionnement et au plus tard un mois après la réparation (sauf pour les peut être effectué sans délai).
- Pour mémoire l'exploitant doit tenir un registre des interventions indiquées.
- Les nouvelles dispositions des contrôles d'étanchéité rentreront en vigueur.

4. EXTENSION AUX ÉQUIPEMENTS MOBILES

- a) Les contrôles d'étanchéité mentionnés ci-dessus sont également obligatoires.
- b) Les unités de réfrigération des camions frigorifiques et remorques frigorifiques, les conteneurs frigorifiques, et des véhicules frigorifiques.
- c) Les équipements de climatisation et pompes à chaleur des véhicules non routiers utilisés dans l'agriculture, l'exploitation minière et la construction (Les déballons des véhicules mentionnés ci-dessus sont pratiques de la construction).
- Le contrôle d'étanchéité ne s'applique pas pour le point c) si l'équipement comprend des contrôles d'étanchéité.
- Une certification d'aptitude des techniciens est obligatoire pour réaliser les opérations mentionnées ci-dessus.
- Une attestation de formation est nécessaire et suffisante pour réaliser les opérations mentionnées ci-dessus.
- L'obligation pour les points b) et c) rentrera en vigueur le 12 mars 2027.

5. INTERDICTION DE MISE SUR LE MARCHÉ

- La mise sur le marché des produits et équipements listés ci-dessous à l'exception des dates indiquées.
- La réparation et l'entretien des équipements existants listés sont autorisés :
 - > La réparation ou l'entretien n'entraîne pas une augmentation de la charge.
 - > Il n'y a pas d'augmentation de la charge en fluide frigorigène.
 - > Il n'y a pas de changement de fluide avec un PDP/GWP supérieur au fluide existant.



LA COM' AFCE

FICHE PRATIQUE RETROFIT A2L

CONCEPTION & INSTALLATION

Retrofit d'un système avec Fluide A1 Groupe Pression 2 vers Fluide A2L Groupe Pression 1

#01 PRÉAMBULE

La reconversion d'une installation existante avec un fluide légèrement inflammable (2L) n'est pas interdite réglementairement. Cela demande cependant de **respecter des étapes importantes de faisabilités réglementaires et techniques**. La responsabilité du retrofit incombe à l'entité qui le met en œuvre.

Le remplacement d'un fluide du groupe 2 par un fluide du groupe 1 est classé comme une modification « **Notable sans épreuve** » selon le guide AGUJAP 99/13, (Sauf si la notice d'instructions du système frigorifique prévoit déjà l'utilisation d'un fluide A2L ; dans un tel cas suivre les préconisations de la notice du fabricant).

Cette modification implique par conséquent l'intervention d'un Organisme Habilité (OH) pour attester de la conformité aux exigences de sécurité, si le système est soumis à l'arrêté du 20/11/2017 ou le devient (néo-soumis) après retrofit.

#02 ÉTUDE DE FAISABILITÉ RÉGLEMENTAIRE
ANALYSE DE RISQUE DU SYSTÈME QUI SERAIT MODIFIÉ SELON LES RÉGLEMENTS APPLICABLES

- Formalisation des données d'entrées : choix du fluide frigorigène, conditions d'ambiance, catégorie d'accès, nouvelle PS...
- Vérification si le changement de fluide modifie les catégories de risque des Equipements Sous Pression et la soumission à l'arrêté du 20/11/2017 ?
- Vérification de la conformité réglementaire du système frigorifique EXISTANT au regard de :
 - Suivi en service des Equipements Sous Pression
 - Règlementation 2024/224 dit F-Gas
 - Code de l'Environnement
- Vérification de la conformité réglementaire du système frigorifique QUI SERAIT MODIFIÉ au regard de :
 - Suivi en service des Equipements Sous Pression
 - Règlementation 2024/224 dit F-Gas
 - Code de l'Environnement
- Calcul de la charge maximale autorisée avec le le nouveau fluide, suivant l'application
- Consultation de l'Organisme Habilité (OH, APRUE, AGAP, TECHEA) pour validation

#03 ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE
ANALYSE DE RISQUE DU SYSTÈME QUI SERAIT MODIFIÉ TECHNIQUEMENT SELON LES RÉGLEMENTS APPLICABLES

- Formalisation des données d'entrées : puissance frigorifique, débit massique, puissance absorbée et puissance de condensation...
- Évaluation de la compatibilité des équipements / accessoires (Fluide, PS, température de surcharge, Arrêt/Arrêtures, Sécurité, Performances...) Consultation des fabricants
- Sélection des composants et en adéquation avec le fluide frigorigène sélectionné (ex. diluants, accessoires, installation, résistance thermique...)
- Vérification du bon état des composants du système (réglets, évacuation, commut, isolation...)
- Vérification, correction si cas échéant, du paramétrage des données de régulation automatique et de supervision en fonction du fluide frigorigène

#04 MISE EN ŒUVRE

- Plan de système soumis ou ré-soumis à l'AM du 20/11/2017 :
 - Caractériser un dossier d'intervention (diagnostic) pour justifier de la conformité réglementaire du changement de fluide frigorigène
 - Soumettre ce dossier d'intervention à l'Organisme Habilité relevé pour un contrôle après intervention (OH) titulaire de permis pour approbation (présentation de conformité de l'OH)
- Prevoir outillage et équipements adaptés pour les fluides A2L : compres, à vide, pompes, détecteur, groupe de transfert, raccord boudinés (pas à glacer)...
- Réaliser les opérations sur site (voir note technique) :
 - Evacuation et remplacement du fluide frigorigène et des fluides lubrifiants
 - Insérer le ou les débits des composants en adéquation avec le fluide sélectionné
 - Contrôler l'étanchéité à la PS des circuits, évacuer le vide
 - Valider et tester les dispositifs de sécurité
 - Relancer service (produire vapeur)
- Consigner les réglages et relevés de fonctionnement lors de la relation de mise en service
- Modifier / Valider le(s) étiquette(s) (marquage CA, réglementation fluide fluide, fluide A2L)
- Consigner le manuel d'entretien, le registre de suivi et le dossier d'exploitation (voir le dossier d'intervention)
- Informar le client de ses obligations (CF-SF-GAS 2004/274)

Retrouvez toute notre actualité sur www.afce.fr

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LA COM' AFCE

RAPPORT D'INVENTAIRE DES FLUIDES FRIGORIGÈNES ÉTUDE AFCE/CITEPA



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LA COM' AFCE

MISES À JOUR DES LEAFLETS DROITS & DEVOIRS



CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LA JOURNÉE MONDIALE DU FROID

LA COM' AFCE



Promouvoir
une attitude
responsable

**Le Froid,
c'est 365 jours par an...**
parce qu'on le croise au quotidien autour de nous !



Du réfrigérateur à la pompe à chaleur de votre habitation, du distributeur automatique de boissons au système de conditionnement d'air de la salle des serveurs informatiques de votre entreprise, de la chambre froide au congélateur de votre hypermarché... même dans votre voiture, avec la climatisation ou encore à la pharmacie, pour la conservation des vaccins, **le froid vous suit partout.**

Et ces appareils ne sont que la face visible de l'iceberg, celle dont vous avez plus ou moins conscience, et qui assure dans l'ombre notre confort et notre sécurité sanitaire.

Alors je m'étonne...

Avec autant d'applications du froid dans notre quotidien, pourquoi je n'entends jamais quelqu'un me dire "je voudrais être frigoriste !". Tout porte à croire pourtant que l'avenir qui se réchauffe demandera encore davantage de techniciens du froid...
Ça jette un froid NON ?

**Heureux les gens
qui ont froid en cette journée :-)**



Promouvoir
une attitude
responsable

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LA COM' AFCE

CONFÉRENCE DE PRESSE

> 3 JUILLET 2024



Promouvoir
une attitude
responsable

Les RDV Presse de l'AFCE

Mercredi 3 juillet 2024

8h30 > 10h00

Espace Hamelin - PARIS 16^e



Cher(e)s journalistes,

Nous sommes heureux de relancer la dynamique de nos rendez-vous privilégiés,
juste entre nous, dans les locaux de notre siège social,

**le mercredi 3 juillet 2024, de 8h30 à 10h00,
Espace Hamelin, 17 rue de l'Amiral Hamelin, 75116 PARIS.**

L'occasion pour nous de vous accueillir dès 8h30 autour d'un petit-déjeuner puis
d'échanger ensemble sur les sujets d'actualités de la filière, nos actions et
nous permettre de répondre personnellement à vos questions.

Ainsi, nous vous présenterons le **nouveau Conseil d'Administration** fraîchement élu
et ferons un point sur **la F-Gas - Actes délégués, la taxe HFC,
la nouvelle fiche pratique spécial Retrofit, un retour sur la journée du Froid,
le 23^e colloque de l'AFCE** qui aura lieu le 19 septembre 2024.

Un rendez-vous qui nous tient à cœur et au cours duquel, nous l'espérons,
nous aurons le plaisir d'échanger avec vous.

Vous remerciant par avance de l'intérêt porté à ce temps dédié.

A très vite !

Bernard Philippe

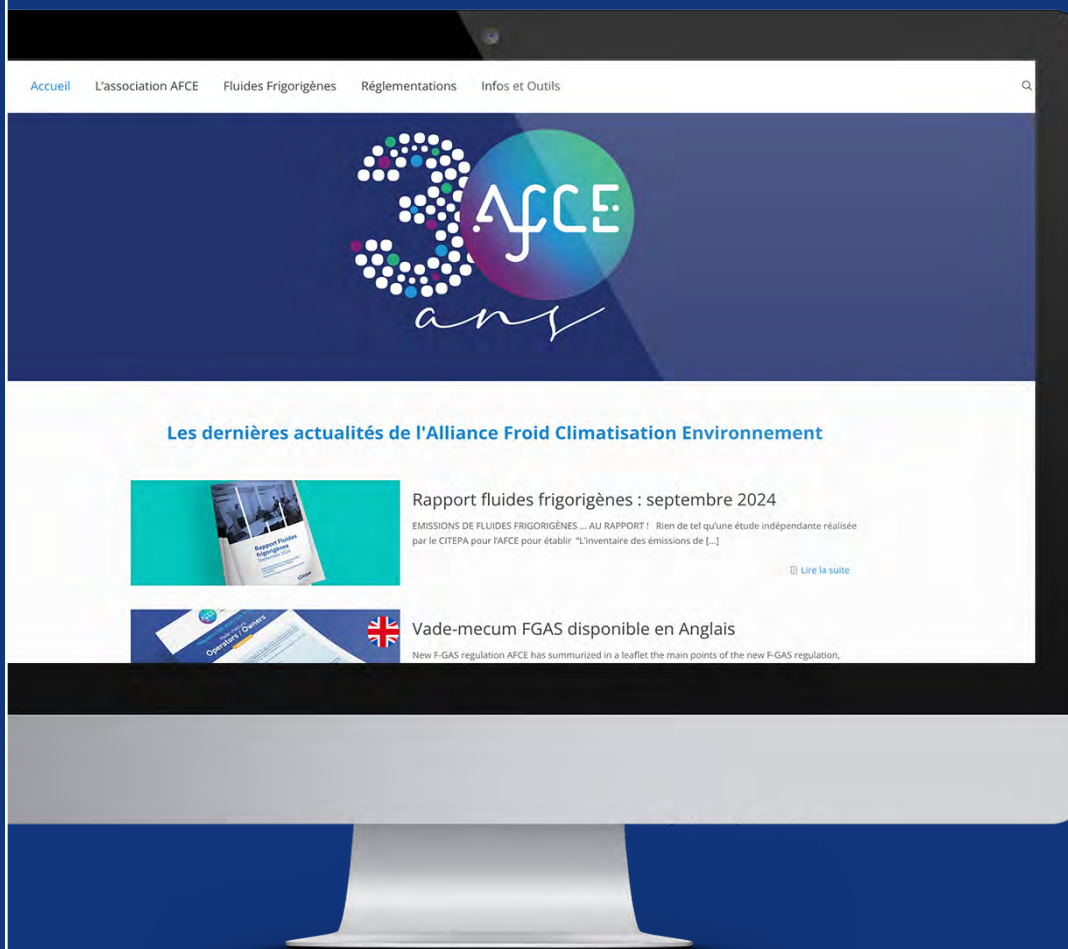
Délégué Général de l'AFCE



- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

LA COM' AFCE

CÔTÉ SITE / afce.asso.fr



À AUJOURD'HUI
**Fréquentation
du site moyen :**

Sur la période du
1^{er} mars 2024 au
28 février 2025
14.887 visiteurs

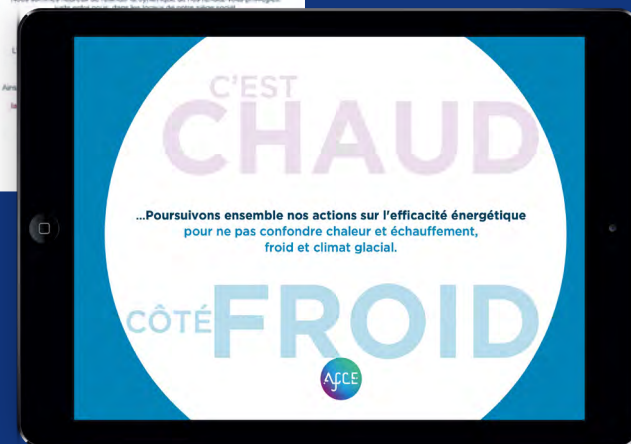
contre 7768
visiteurs en 2023

42,6 % organic (VS 54,3%)
54,3 % direct (VS 47%)
1,6 % social media (VS 1,2%)
1,35 % referral (VS 3,1%)

- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

CÔTÉ E-MAILINGS

BDD / 84 MEMBRES - 2341 ABONNÉS - 112 JOURNALISTES



LA COM' AFCE

2024

Nombre d'e-mailings envoyés : 9

Nombre d'abonnés : 2527

(84 membres / 112 journalistes / 2341 autres)

Ouverture (moyenne) : 31,18 % (31,76% en 2023)

Clic (moyenne) : 27,25 % (33,01% en 2023)

- A NOTER : > Le taux d'ouverture se maintient.
 > Newsletters, premier levier d'apport de trafic sur le site
 > Stats très bonnes ce qui démontre le suivi de la communauté et par incidence la qualité de l'information véhiculée

TOP 2025 > Vœux : 52,21 %

PAR RAPPORT AUX ÉTUDES MENÉES / BASE QUALIFIÉE / CIBLE PROFESSIONNELLE
 OUVERTURE (MOYENNE) : 16,6 % - CLICS (MOYENNE) : 1,1 %

CONTRÔLE DU QUORUM

MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT

● PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL

PROJETS & PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER

QUESTIONS DIVERSES

LA COM' AFCE

CÔTÉ RÉSEAUX SOCIAUX

SUPPRESSION DE



Nb abonnés : 2812 (2307 l'an dernier)

Nb d'articles postés : 43 (59 l'an dernier)

76.096 Vues sur l'année

2422 Vues (en moyenne)

430 Clics (en moyenne)

32 Partages (en moyenne)

59 Commentaires

1275 réactions

TOP Impression : 7533 (FGAS - Certification ?)

L'AN PASSÉ : 2307 ABONNÉS / 59 POST / 3100 VUES MOYENNE / 455,9 CLICS / 36,9 PARTAGES

- A NOTER :
- > Une communauté qualifiée croissante
 - > Baisse d'articles qui entraîne par défaut moins de vues
 - > Une trop faible interaction des abonnés dans les commentaires, partages, réactions.

**+ 22 %
Abonnés**

MISE AU VOTE DU RAPPORT MORAL

- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES



PROJETS & PERSPECTIVES 2025

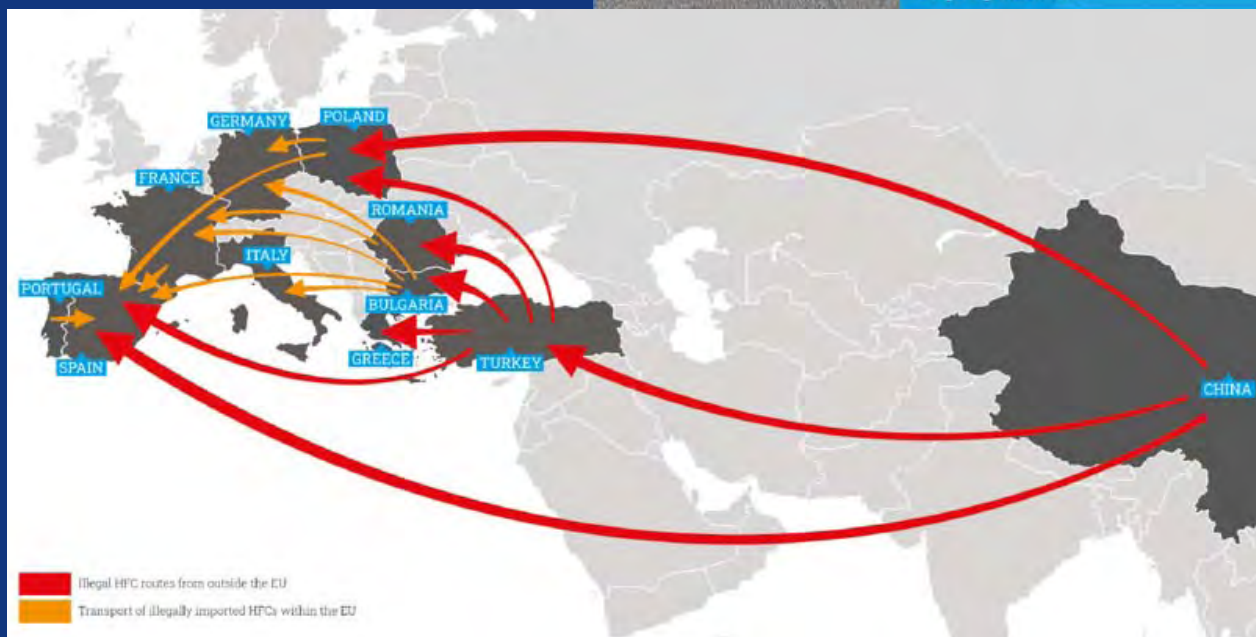
PRÉSIDENT / DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

LES FLUIDES ILLÉGAUX



PROJETS & PERSPECTIVES



- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

PROJETS & PERSPECTIVES

MISE À JOUR DES DÉPLIANTS “LES DEVOIRS DE L’OPÉRATEUR” NOTAMMENT CELUI DES FLUIDES FLUORÉS



NOUVEAU RAPPORT D'INVENTAIRE DES FLUIDES FRIGORIGÈNES ÉTUDE COMMANDITÉE PAR L'AFCE AU CITEPA



DESTINATION 149.9

Les objectifs de cette étude sont de :

- > Fournir un état des lieux des solutions, des alternatives, des freins ou opportunités pour la filière d'utiliser des fluides avec PRP < 150,
- > Présenter aux pouvoirs publics les éléments qu'il faudra prendre en compte pour favoriser ou non le développement de leur utilisation à terme,
- > Proposer des pistes à la filière et aux pouvoirs publics pour aplanir les obstacles découverts



PROJETS & PERSPECTIVES

F-GAS 517/2014 UE

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT ET DES ACTES DÉLÉGUÉS

ADAPTATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ARRÊTÉS ASSOCIÉS

RÈGLEMENT D'APPLICATION UE 2024/2215 DU 09/09/2024

SUIVI DU CALENDRIER

Date	Article	Disposition
12 mars 2026 29 sept 2024	Art 10 (8)	Au plus tard le 12 mars 2026, la Commission doit avoir établi les prescriptions minimales applicables aux programmes de certification et aux attestations de formation.
29 sept 2025	Art 10 (10)	Une année après l'acte d'exécution ci-dessus, la France devra avoir notifié à la Commission leurs programmes de certification et de formation.
12 mars 2027	Art 10 (9)	Attestation aptitude valable 7 ans, rafraichissement nécessaire.
	Art 10 (9)	Les personnes détentrices d'une attestation d'aptitude selon le règlement 517/2014 doivent passer une remise à niveau.
12 mars 2029	Art 10 (9)	Les personnes détenteur d'une attestation d'aptitude selon le règlement 517/2014 devront avoir passé une remise à niveau.

CONTINUER LES WEBINAIRES D'INFORMATIONS

CONTRÔLE DU QUORUM
MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
● PROJETS & PERSPECTIVES
PRÉSENTATION DU RAPPORT
FINANCIER
QUESTIONS DIVERSES

PROJETS & PERSPECTIVES

REACH PFAS, SUIVI TECHNIQUE ET LEGISLATIF EN
COLLABORATION ÉTROITE AVEC EPEE, ACTIONS
MENÉES AVEC LES AUTORITÉS FRANÇAISES

TAXHE HFC...
EN ROUTE VERS L'ANNULATION

CH35 - GH37
FINIR LA RÉVISION DU CH35
ET REDÉMARRER LA RÉVISION DU GH37

- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

PROJETS & PERSPECTIVES

COLLOQUE AFCE

> 25 septembre 2025



(IN) CERTITUDES
VISIBILITÉ
STABILITÉ...

QUELLES OPTIONS POUR LA FILIÈRE HVACR ?

- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

PROJETS & PERSPECTIVES

SIFA 2025 MEMBRE DU COMITÉ DE PILOTAGE ET CONFÉRENCES

> PARIS - 30 SEPT > 2 OCTOBRE 2025



- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
 - PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
 - QUESTIONS DIVERSES

PROJETS & PERSPECTIVES

LES ÉCOLES...

CONTINUER DE TRANSMETTRE, INFORMER, FORMER, POUR OUVRIR LES PERSPECTIVES MÉTIERS ET RAYONNER...



LA FONTAINE DES EAUX / DINAN
> 2 AVRIL 2025



CFI / ORLY
> 30 AVRIL 2025



INSA / ROUEN
> 6 DÉCEMBRE 2025



INSA / LYON
> A PRÉCISER



LA MARTINIÈRE / LYON
> A PRÉCISER

IUT / LORIENT
> A PRÉCISER

- CONTRÔLE DU QUORUM
- MOT D'ACCUEIL DU PRÉSIDENT
- PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL
- PROJETS & PERSPECTIVES
- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER
- QUESTIONS DIVERSES

PROJETS & PERSPECTIVES

RENFORCER, ENTRETENIR, DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LES MEDIAS





**Promouvoir
une attitude
responsable**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 10 AVRIL 2025 - PARIS 3^{ÈME}